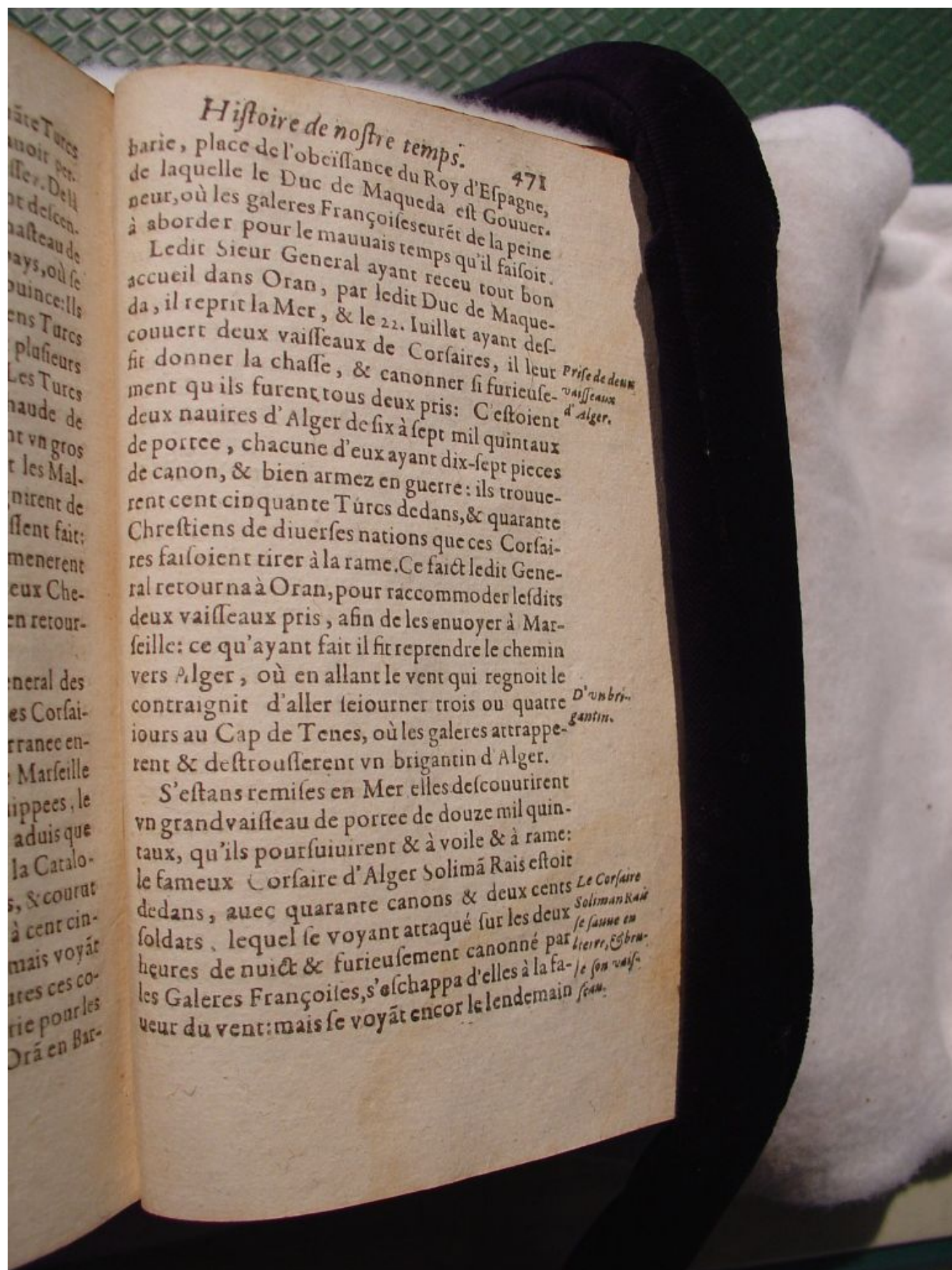
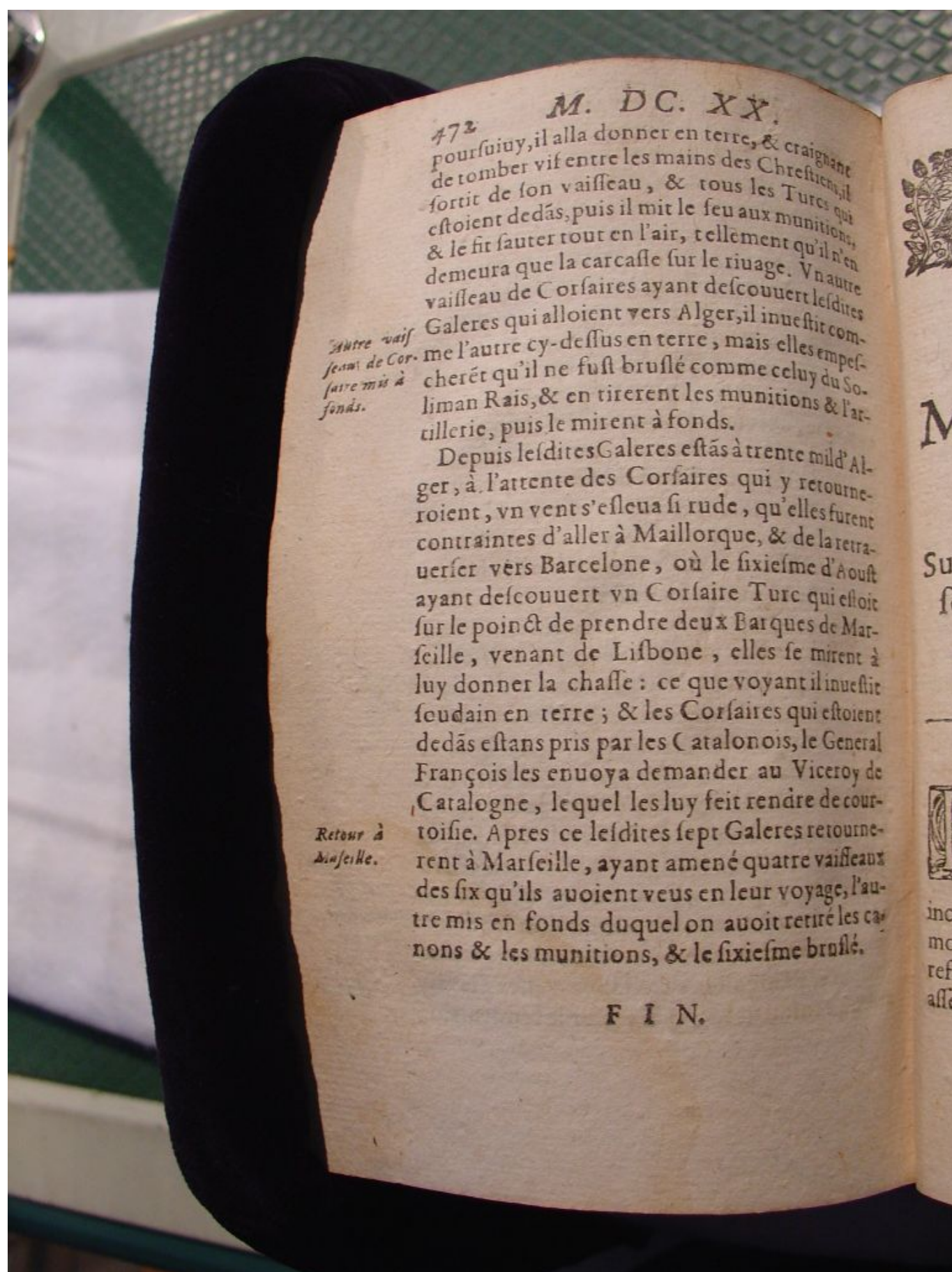


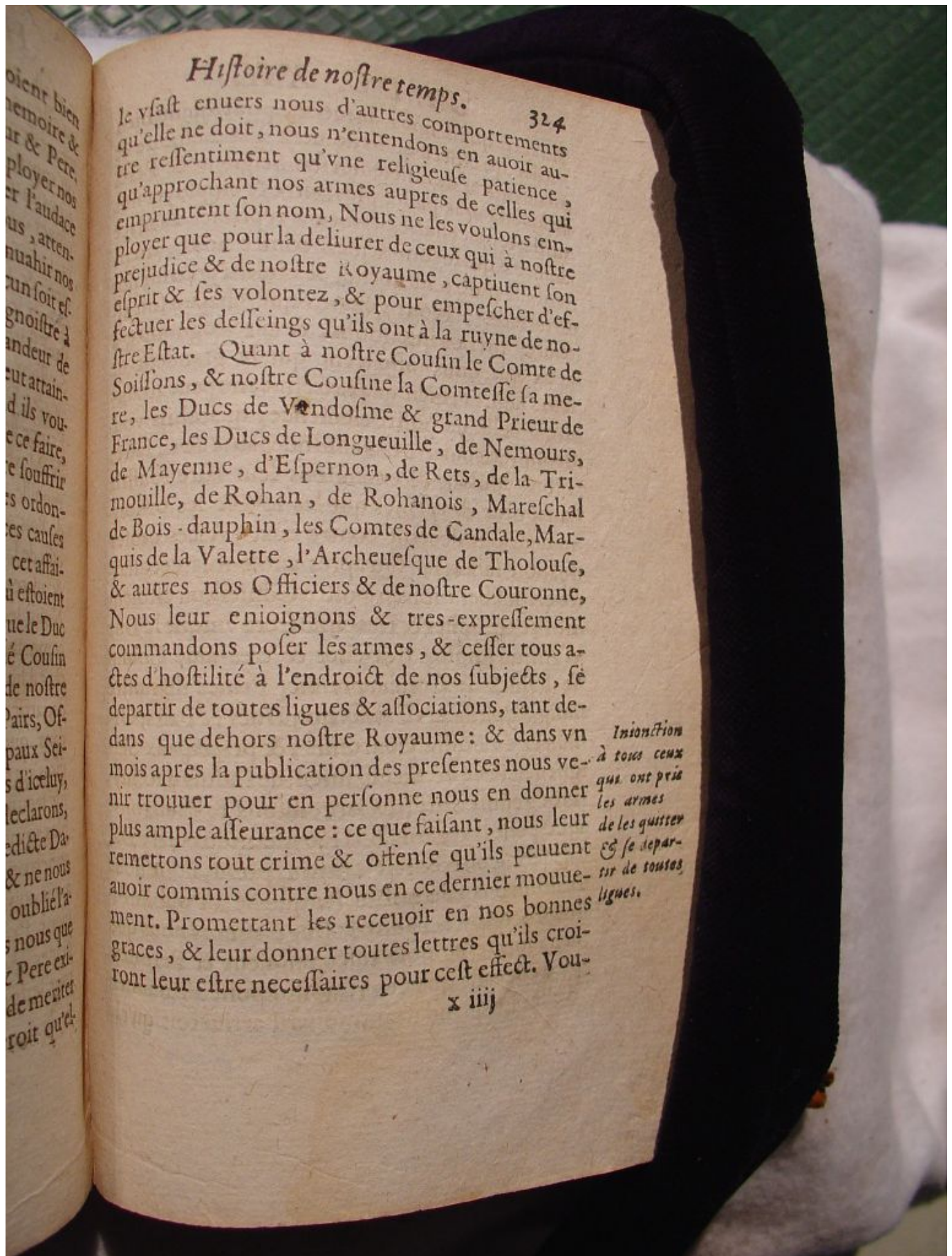
1620_471.jpg



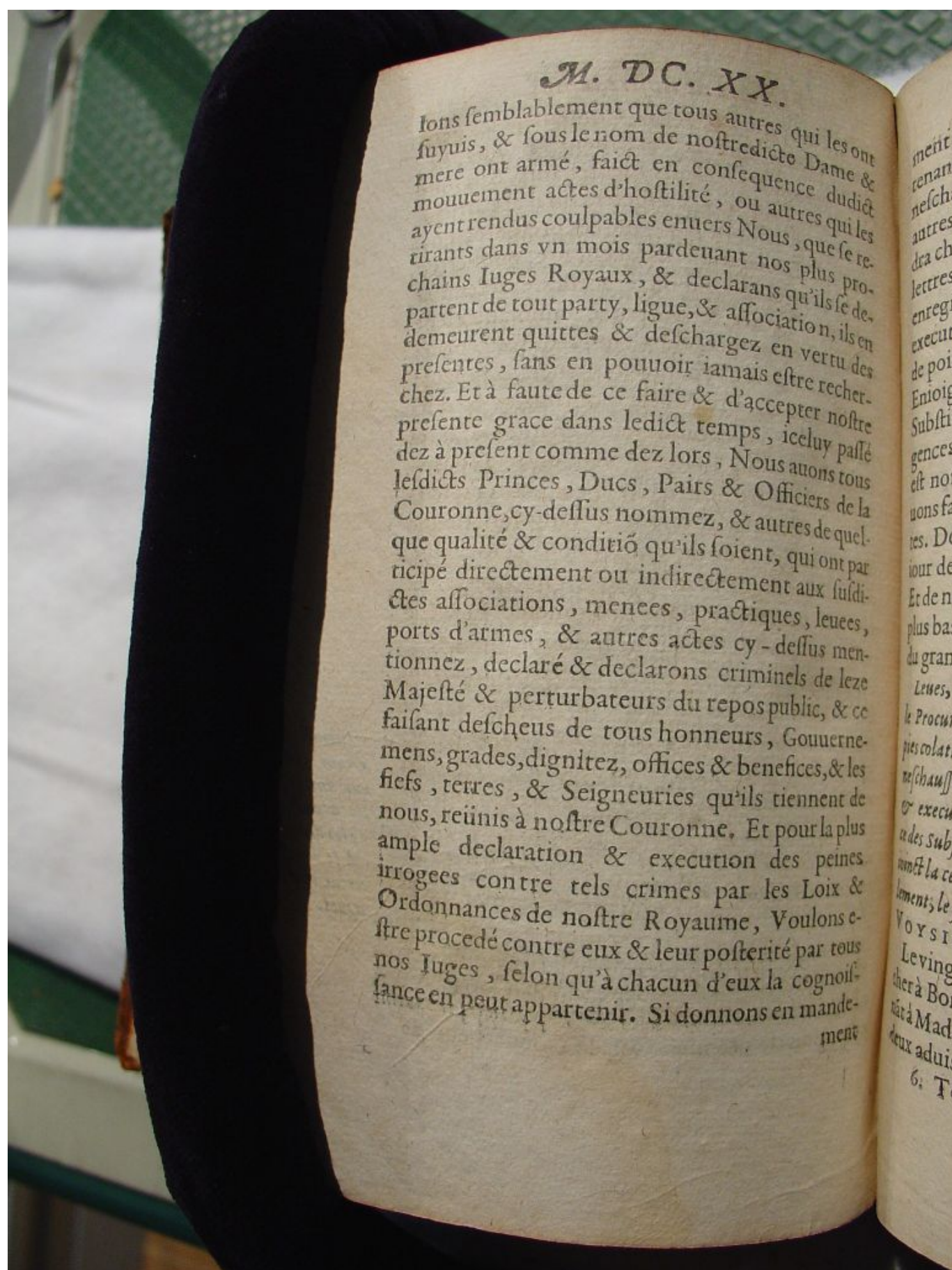
1620_472.jpg



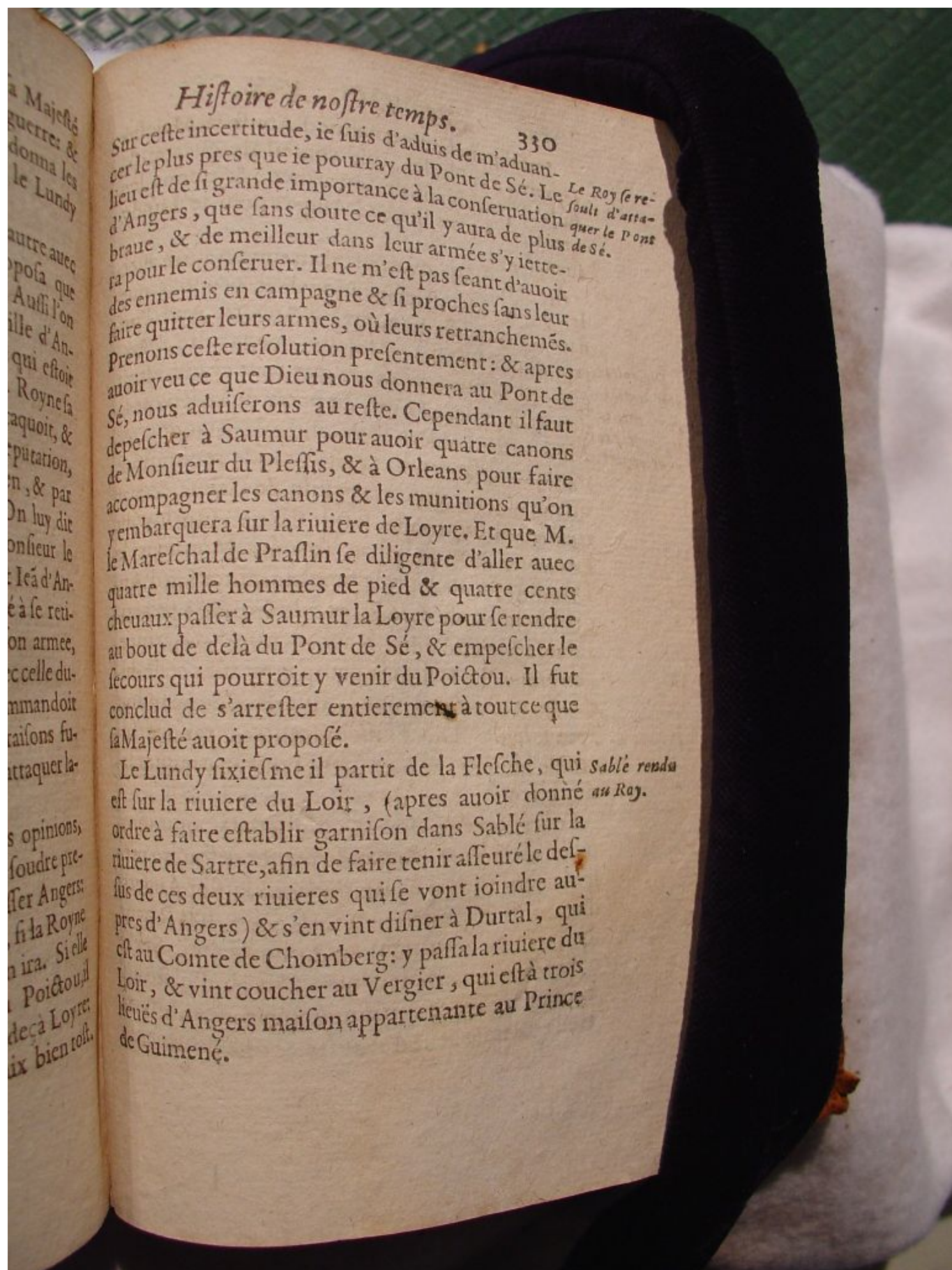
1620_324_1.jpg



1620_324_2.jpg



1620_330_1.jpg



1620_330_2.jpg

M. DC. XX.

Estant arriué, il tint conseil de guerre : & voulut voir sur la carte tout le logis de son armée. Il ne trouua pas, que la cavallerie legere fust en seureté, d'autant que le pays estoit legere dement fauorable pour venir enleuer ce quartier avec de l'infanterie, veu mesmement qu'il n'y auoit que deux lieuës d'Angers. Il commanda, qu'on print du soin d'asseurer ce logis. Sur la minuit il se leua, & retourna considerer sa carte : & soudainement il enuoya querir ses valets de pied, & leur bailla vn billet escrit de sa propre main, pour aller à tous les quartiers, leur commander de faire bonne garde : & commanda au plus prochain logis d'infanterie, de mener cinq cents harquebusiers, pour conseruer le quartier de la cavalerie. En mesme temps les Ducs de Nemours & de Vendosme estans à cheval pour venir surprendre ce quartier, l'ordre que sa Majesté y donna par sa seule preuoyance en empescha la surprinse.

*Les preuoyances
des actions du
Roy empes-
chent la sur-
prise du quar-
tier de sa ca-
ualerie.*

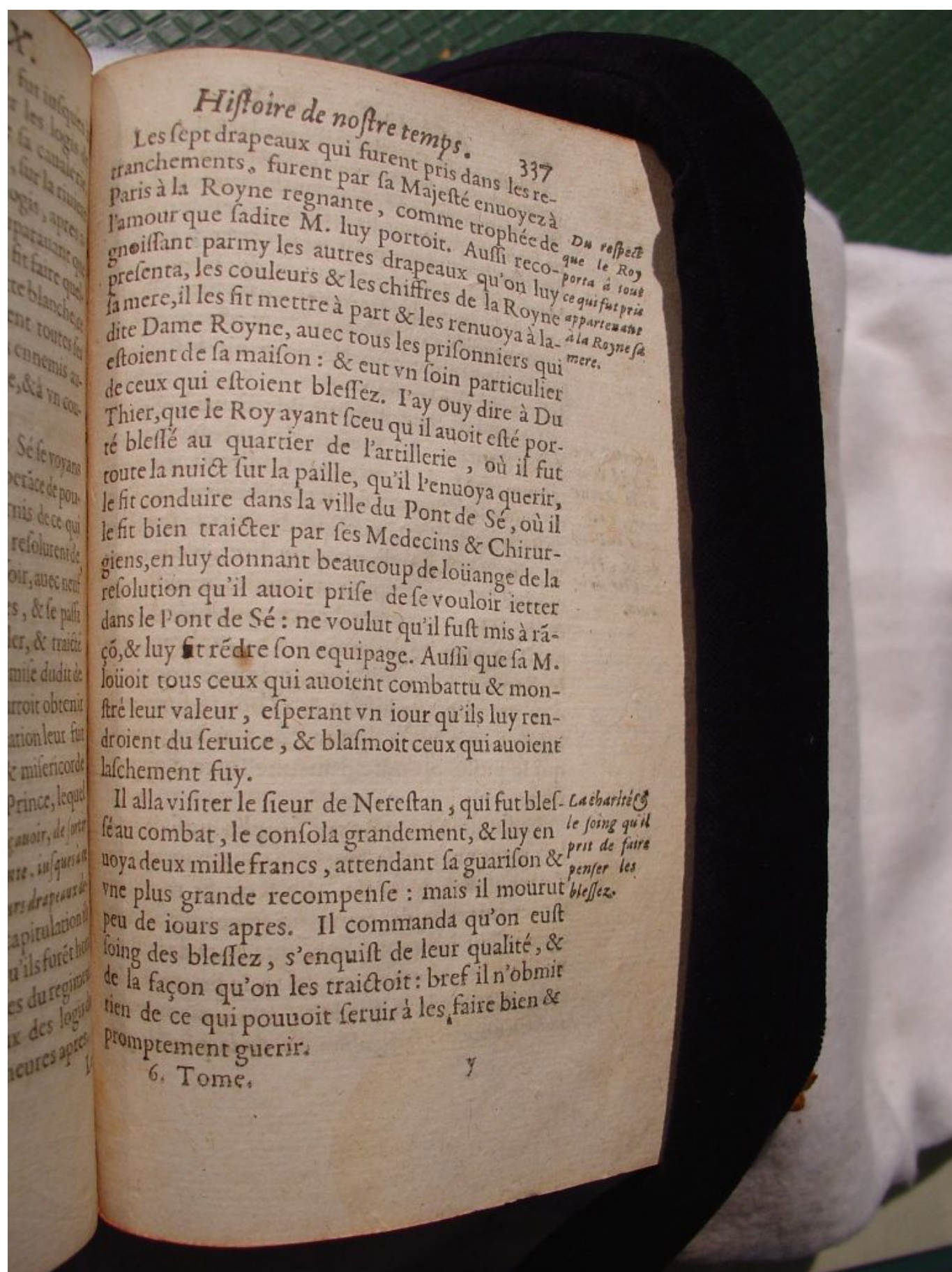
*Vne partie de
l'armée de la
Roynne mere
mise dans le
Pont de Sé
pour le de-
fendre.*

La Roynne mere qui auoit preuue que l'on attaquerait le Pont de Sé, auoit mis dedans trois mille hommes de pied, & quatre cents chevaux avec trois pieces de canon pour le deffendre, ce qui estoit vne partie de son armée, & l'autre elle l'auoit faict barricader dans les fauxbourgs d'Angers. Quant à ceux du Pont de Sé, six iours durant ils trauaillerent à faire vn grand retranschement au bout du Pont du costé d'Angers.

Sa Majesté partit doncques à six heures du matin du Vergier, & s'en vint disner sous vn arbre à trois quarts de lieuë d'Angers, & vne demie lieuë

du Pont d'Angers. Aupar-
Sé, il faut
longue r
avec deux
quart de l
est plus le
gers; sur l
quels est
que par l
seau qui
de sur to
de l'Isle
tour est
bouts de
seruent
Pont de
vny, bo
tous les
ruiere
vient ie
Pont : r
uerses r
Beaufor
Loire &
quart d
pleine
Du cost
qui dur
le villag
où on t
le chem

1620_337_1.jpg



1620_337_2.jpg

M. DC. XX.

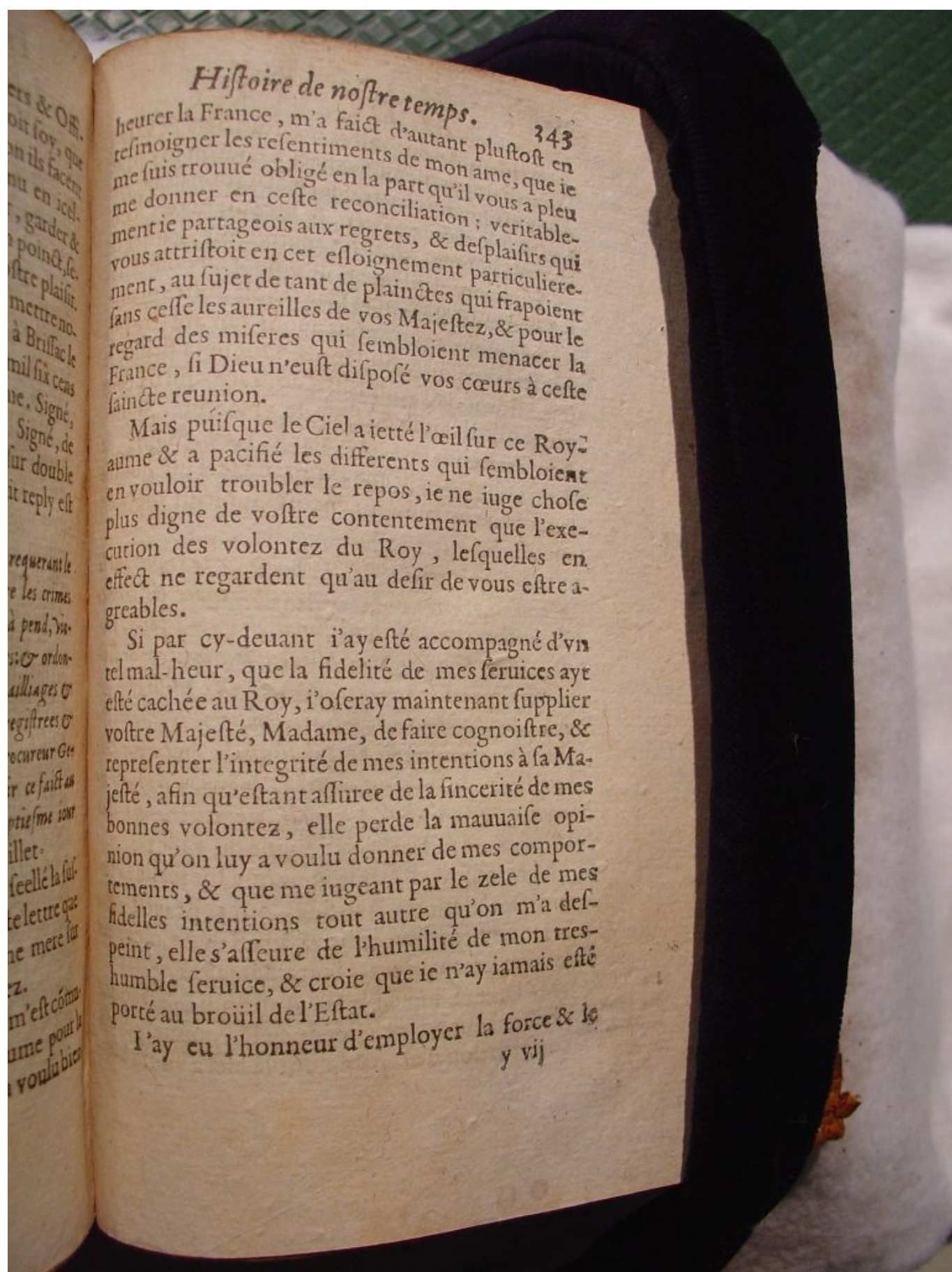
Messieurs le Duc de Belle-garde & l'Archeuesque de Sens, estans venus d'Angers trouuer le Roy au Pont de Sé, il les renuoya vers la Royne sa mere, pour luy dire, Qu'il reueroit trop le lieu où elle residoit, pour y faire tirer le canon: Mais qu'il la coniueroit au nom de Dieu & de toute la France, de se ietter entre ses bras, où elle trouueroit vn repos asseuré, luy offrant en son particulier tout ce qu'elle pourroit iustement desirer de sa Majesté.

*Deputez du
Roy & ceux
de la Royne
mere, se ren-
dent au Pont
de Sé, pour
traictier de la
Paix.*

Le Dimanche 9. d'Aoust, Messieurs le Cardinal de Sourdis, & l'Euesque de Luffon vindrent trouuer sa M. de la part de la susdite Dame Royne, avec les Deputez du Roy, Messieurs le Duc de Bellegarde, l'Archeuesque de Sens, le Presidēt leanin, & le P. Berule, pour luy dire, qu'elle estoit resoluë de se retirer pour iamais des brouilleries, & que la seule mesfiace d'estre opprimée, l'auoit portée à prendre les armes. On repliqua, que le Roy ne luy auoit iamais donné l'occasion d'en prendre. Sa iustice & sa bonté furent alleguées, n'y ayant homme de son Royaume, qui se puisse plaindre d'aucune sorte d'oppression.

La susdite Dame Royne supplia aussi de vouloir pardonner en sa faueur à tous ceux qui l'auoient assistée & seruie. Le Roy fit représenter les interets de ceux qui l'auoient assistée, qui auoient bien autre but, que ceux de la Royne sa mere. Nonobstant cela à sa priere sa Majesté en accorda le pardon, Moyennant que dans huit iours apres la signification de la paix ils quit-

1620_343_1.jpg



Histoire de nostre temps.

343

heurer la France, m'a faict d'autant plustost en
resinoigner les resentiments de mon ame, que ie
me suis trouué obligé en la part qu'il vous a pleu
me donner en ceste reconciliation; veritable-
ment ie partageois aux regrets, & desplaisirs qui
vous attristoit en cet esloignement particuliere-
ment, au sujet de tant de plainctes qui frapient
sans cesse les aureilles de vos Majestez, & pour le
regard des miseres qui sembloient menacer la
France, si Dieu n'eust disposé vos cœurs à ceste
sainte reunion.

Mais puisque le Ciel a ietté l'œil sur ce Roy-
aume & a pacifié les differents qui sembloient
en vouloir troubler le repos, ie ne iuge chose
plus digne de vostre contentement que l'ex-
ecution des volonteiz du Roy, lesquelles en
effect ne regardent qu'au desir de vous estre a-
greables.

Si par cy-deuant i'ay esté accompagné d'un
tel mal-heur, que la fidelité de mes seruices ayt
esté cachée au Roy, i'oseray maintenant supplier
vostre Majesté, Madame, de faire cognoistre, &
représenter l'integrité de mes intentions à sa Ma-
jesté, afin qu'estant assurée de la sincerité de mes
bonnes volonteiz, elle perde la mauuaise opi-
nion qu'on luy a voulu donner de mes compor-
tements, & que me iugeant par le zele de mes
fidelles intentions tout autre qu'on m'a des-
peint, elle s'assure de l'humilité de mon tres-
humble seruice, & croie que ie n'ay iamais esté
porté au broüil de l'Estat.

I'ay eu l'honneur d'employer la force & le
y vij

1620_343_2.jpg

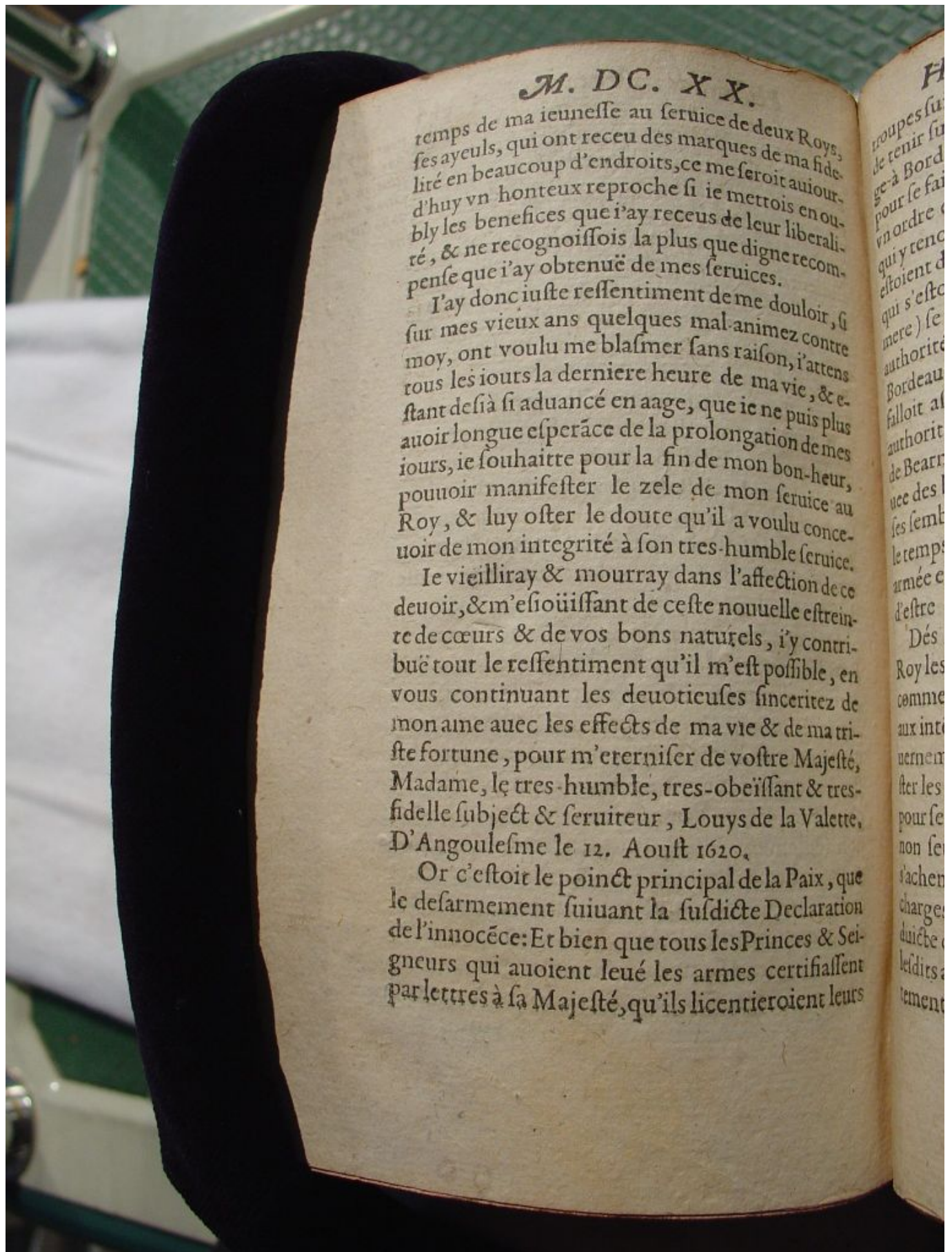


Image issue du site mercurefrancois.ehess.fr - Cliché (c) Cécile Soudan